

Séance du vendredi 20 décembre 2019

Date de la convocation : 13 décembre 2019

Membres en exercice : 14

L'an deux mille dix-neuf et le vingt décembre à 20 heures 30,  
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la  
présidence de Bernard CHAMBARON

Présents : 11

Représentés: 1

Votants: 12

**Présents :** Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Jean-Charles  
FAYON, Yannick BOULET, Sébastien BOURDIE, Patrice  
CRISPOUL, Gilles ENGELVIN, Bernadette PORTAL, Jean-Paul  
POUDEROUX, Chantal SOULIER, Bernard TALAMANDIER

**Représentés:** Anne-Marie GRAFFOILLERE

**Excusés:**

**Absents:** Patrick BERTRAND, Jérôme COLLE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Pierre BILA

Objet: Décisions modificatives n°2 Commune -  
DE\_2019\_055

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2183 - 14	Matériel de bureau et informatique	4300.00	
2315 - 42	Installat°, matériel et outillage techni	-4300.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à TALIZAT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme  
de Maire, Bernard CHAMBARON



RF Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/12/2019 015-211502315-20191220-DE_2019_055-DE

**Séance du vendredi 20 décembre 2019**

Date de la convocation : 13 décembre 2019  
L'an deux mille dix-neuf et le vingt décembre à 20 heures 30,  
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la  
présidence de Bernard CHAMBARON

Membres en exercice : 14

Présents : 11

Représentés : 1

Votants : 12

**Présents :** Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Jean-Charles FAYON, Yannick BOULET, Sébastien BOURDIE, Patrice CRISPOUL, Gilles ENGELVIN, Bernadette PORTAL, Jean-Paul POUDEROUX, Chantal SOULIER, Bernard TALAMANDIER  
**Représentés :** Anne-Marie GRAFFOILLERE  
**Excusés :**  
**Absents :** Patrick BERTRAND, Jérôme COLLE  
**Secrétaire de séance :** Monsieur Pierre BILA

Objet: Demande de subvention au titre de la DETR 2020 -  
DE\_2020\_001

Objet : Aménagement paysager du village d'Auliac

Monsieur le Maire expose que le projet nommé ci-dessus dont le coût estimatif s'élève à 504 390.00 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 (DETR).

Le plan de financement serait le suivant :

DETR sollicitée	151 317 €
Subvention Régionale	60 310 €
Autofinancement	292 763 €
Coût total	504 390 € HT

L'échéancier de ce programme se déroulerait à partir du 1er avril 2020 pour une durée de 6 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents :

- d'arrêter le projet
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- de solliciter une subvention au titre de la DETR 2020.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Bernard CHAMBARON



RF Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/01/2020 015-211502315-20191220-DE_2020_001-DE

**Séance du vendredi 20 décembre 2019**

Date de la convocation : 13 décembre 2019

Membres en exercice : 14

*L'an deux mille dix-neuf et le vingt décembre à 20 heures 30,  
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la  
présidence de Bernard CHAMBARON*

Présents : 11

Représentés: 1

Votants: 11

**Présents :** Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Jean-Charles  
FAYON, Yannick BOULET, Sébastien BOURDIE, Patrice  
CRISPOUL, Gilles ENGELVIN, Bernadette PORTAL, Jean-Paul  
POUDEROUX, Chantal SOULIER, Bernard TALAMANDIER

**Représentés:** Anne-Marie GRAFFOILLERE

**Excusés:**

**Absents:** Patrick BERTRAND, Jérôme COLLE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Pierre BILA

**Objet: Vente de terrain à des particuliers -  
DE\_2020\_002**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de régulariser la situation sur une vente de terrain suite à une division d'une partie de voie communale issue du domaine public à déclasser dans le domaine privé de la commune.

Les documents cadastraux, étant réalisés, font apparaître une parcelle ZF 421 d'une superficie de 274 m<sup>2</sup>.

Après cet exposé, le Conseil Municipal :

- décide de vendre ce terrain à Mr et Mme POUDEROUX Jean Paul d'une superficie de 274 m<sup>2</sup> à 0.50 €/m<sup>2</sup> soit 137.00 €.

- charge Monsieur le Maire de signer les documents à venir pour cette vente.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Bernard CHAMBARON



RF Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/01/2020 015-211502315-20191220-DE_2020_002-DE

Séance du vendredi 20 décembre 2019

Date de la convocation : 13 décembre 2019

Membres en exercice : 14

L'an deux mille dix-neuf et le vingt décembre à 20 heures 30,  
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la  
présidence de Bernard CHAMBARON

Présents : 11

Représentés: 1

Votants: 12

**Présents :** Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Jean-Charles  
FAYON, Yannick BOULET, Sébastien BOURDIE, Patrice  
CRISPOUL, Gilles ENGELVIN, Bernadette PORTAL, Jean-Paul  
POUDEROUX, Chantal SOULIER, Bernard TALAMANDIER

**Représentés:** Anne-Marie GRAFFOILLERE

**Excusés:**

**Absents:** Patrick BERTRAND, Jérôme COLLE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Pierre BILA

Objet: Demande de subvention à la Région -  
DE\_2020\_003

Objet : Aménagement paysager du village d'Auliac avec mise en valeur de la place et du four

Monsieur le Maire expose que le réseau d'alimentation en eau potable du village d'Auliac est fuyard, qu'il y a lieu de remplacer toutes les conduites et créer un collecteur d'eaux pluviales.

Ces travaux entraînent la réfection totale de la voirie du village et prévoient un aménagement paysager autour du four et de la fontaine au centre du village.

Le coût total de ces travaux est de 504 390 € HT dont 120 620 € de mise en valeur du patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite une subvention à la Région à hauteur de 50 % soit 60 300 €.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Subvention régionale sollicitée	60 310 €
DETR sollicitée	151 317 €
Autofinancement	292 763 €
Coût total	504 390 € HT

L'échéancier de ce programme commencerait à partir du 1er avril 2020 pour une durée de 6 mois.

Le Conseil Municipal :

- arrête le projet,
- adopte le plan de financement
- sollicite une subvention à la Région.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Bernard CHAMBARON



RF Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/01/2020 015-211502315-20191220-DE_2020_003-DE

Séance du vendredi 20 décembre 2019

Date de la convocation : 13 décembre 2019

Membres en exercice : 14

L'an deux mille dix-neuf et le vingt décembre à 20 heures 30,  
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la  
présidence de Bernard CHAMBARON

Présents : 11

Représentés: 1

Votants: 12

**Présents :** Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Jean-Charles  
FAYON, Yannick BOULET, Sébastien BOURDIE, Patrice  
CRISPOUL, Gilles ENGELVIN, Bernadette PORTAL, Jean-Paul  
POUDEROUX, Chantal SOULIER, Bernard TALAMANDIER

**Représentés:** Anne-Marie GRAFFOILLERE

**Excusés:**

**Absents:** Patrick BERTRAND, Jérôme COLLE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Pierre BILA

Objet: Transfert des biens de section de Mallet à la Commune -  
DE\_2020\_004

Monsieur le Maire expose que suite à des demandes d'acquisition de terrain, il s'avère que certaines parcelles sur le village de Mallet étaient classées en biens de sections.

Les impôts liés à ce terrain ont été payés par la Commune jusqu'à ce jour.

Les électeurs de la section n'ont pas demandé la constitution d'une commission syndicale. De ce fait, la Commune demande le transfert de ces biens de sections à la Commune, de façon à régulariser cette situation (occupation arbitraire de ces biens, régularisation de la voirie qui s'est créée dans ces biens).

Après discussion, le Conseil Municipal décide se prononcer favorablement à ce transfert et charge Monsieur le Maire de réaliser les documents nécessaires.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Bernard CHAMBARON



RF
Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 09/01/2020
015-211502315-20191220-DE_2020_004-DE

**Séance du vendredi 20 décembre 2019**

Date de la convocation : 13 décembre 2019

Membres en exercice : 14

*L'an deux mille dix-neuf et le vingt décembre à 20 heures 30,  
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la  
présidence de Bernard CHAMBARON*

Présents : 11

Représentés: 1

Votants: 12

**Présents :** Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Jean-Charles  
FAYON, Yannick BOULET, Sébastien BOURDIE, Patrice  
CRISPOUL, Gilles ENGELVIN, Bernadette PORTAL, Jean-Paul  
POUDEROUX, Chantal SOULIER, Bernard TALAMANDIER

**Représentés:** Anne-Marie GRAFFOILLERE

**Excusés:**

**Absents:** Patrick BERTRAND, Jérôme COLLE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Pierre BILA

Objet: Programme de voiries 2018 -  
DE\_2020\_005

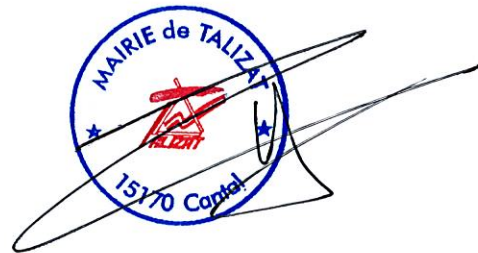
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'appel d'offres "Programme de voiries 2018", la commission d'appel d'offres a retenu :

- l'Entreprise MARQUET ZI La Florizanc 15100 Saint-Flour pour un montant de 91 421.75 € HT soit 109 706.10 € TTC

Etant donné l'augmentation de masse des travaux, il y a lieu d'établir un avenant d'un montant 13 512.62 € HT soit 16 215.14 € TTC ( soit une augmentation de 14.7%)

Le Conseil Municipal approuve et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Bernard CHAMBARON



RF Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/01/2020 015-211502315-20191220-DE_2020_005-DE

Séance du vendredi 20 décembre 2019

Date de la convocation : 13 décembre 2019

Membres en exercice : 14

*L'an deux mille dix-neuf et le vingt décembre à 20 heures 30,  
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la  
présidence de Bernard CHAMBARON*

Présents : 11

Représentés: 1

Votants: 12

**Présents :** Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Jean-Charles  
FAYON, Yannick BOULET, Sébastien BOURDIE, Patrice  
CRISPOUL, Gilles ENGELVIN, Bernadette PORTAL, Jean-Paul  
POUDEROUX, Chantal SOULIER, Bernard TALAMANDIER

**Représentés:** Anne-Marie GRAFFOUILLERE

**Excusés:**

**Absents:** Patrick BERTRAND, Jérôme COLLE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Pierre BILA

Objet: Agent recenseur 2020 -  
DE\_2020\_006

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la commune de TALIZAT a lieu du 16 janvier au 15 février 2020.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de nommer Madame Mireille BETTEX agent recenseur.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour toutes les formalités.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Bernard CHAMBARON



RF
Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/01/2020
015-211502315-20191220-DE_2020_006-DE